

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR DU
RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-EM-244**

Avis est donné par la soussignée de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2017-EM-244 ordonnant l'exécution de travaux de construction d'un poste de suppression de l'eau potable pour l'augmentation de la couverture en protection incendie, et décrétant, à ces fins et pour le paiement des honoraires professionnels, un emprunt de 599 000 \$* », adopté par le conseil lors de sa séance du 21 mars 2017, **entre en vigueur en date de la présente publication.**

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre et impose une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables du territoire de la Ville de Sainte-Agathe-des-Monts.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter en date du 6 avril 2017 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 6 juin 2017.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés) et sur le site Internet de la Ville.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 21 juin 2017.

Me Louise Boivin, directrice du Service juridique et greffière